MAIRIE

DE

BESSINES-SUR-GARTEMPE

87250

ARRÊTÉ **~~~**

Réglementant la circulation Rue Suzanne Valadon

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière

Vu la demande reçue en date du 28 avril 2025 de la société Presta div'airs drone – 13 rue Georges Brassens 87480 ST PRIEST TAURION concernant les travaux de démoussage de toiture ardoise par pulvérisation par un drone au 2 rue Suzanne Valadon à BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I: A l'occasion des travaux de démoussage de toiture ardoise par pulvérisation par un drone au 2 rue Suzanne Valadon à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera interdite sur la voie concernée par les travaux de l'intersection de la rue de la Madonette à la Place de la Liberté à compter du 5 mai au 19 mai 2025.

Le stationnement des véhicules est interdit durant les travaux sur la portion concernée.

<u>ARTICLE II</u>: La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société Presta div'airs drone conformément à la réglementation en vigueur.

La société Presta div'airs devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie

M. le Chef du Centre de secours de BESSINES

La société Presta div'airs

Fait et arrêté à Bessines, le 2 mai 2025

La Maire.

Andréa BROUILLE